

Licence journalière

En conséquence à la hausse du prix des licences, Swiss Athletics a décidé d'introduire en 2020 à titre d'essai une licence journalière pour les concours de championnats CSI et les CS de relais.

Les points essentiels sur la licence journalière

- Les licences journalières ne peuvent être obtenues que par les athlètes des **catégories U16 et plus âgées**.
- Une licence journalière peut exclusivement être délivrée pour les concours de championnats CSI (LN, LP, LJ) et les CS de relais.
- L'athlète, pour lequel on veut obtenir une licence journalière, doit être membre de Swiss Athletics au moment de la demande. L'affiliation coûte CHF 80.

Attention : une affiliation Swiss Athletics ne peut être payée dans le système que par l'athlète concerné, et non par l'administrateur de la société.

- La licence journalière est gratuite. Elle peut être demandée par l'athlète ou la société au moyen du formulaire prévu à cet effet sur le site web de Swiss Athletics à la rubrique "Commande de licence".
- Après avoir reçu une confirmation de commande par mail, l'athlète peut être inscrit pour le concours correspondant.

Important : Swiss Athletics doit recevoir la demande pour une licence journalière au plus tard un jour ouvrable avant le délai d'inscription de la composition standard du concours correspondant. L'affiliation doit déjà être payée à ce moment-là.

- Après la compétition, la licence est automatiquement supprimée.

Attention : la licence journalière est valable pour un usage unique à un concours de championnat CSI ou pour les CS de relais. Si la licence est utilisée pour plusieurs compétitions, l'athlète recevra une facture pour la licence y.c. une taxe de traitement de CHF 5.

Informations sur la licence journalière :

Secrétariat Swiss Athletics
Mail : info@swiss-athletics.ch
Tél : 031 359 73 00